



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2026-007  
7-1

Nombre de Membres  
en exercice : 11  
présents : 11  
votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le mardi trois mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Roger GABORIEAU.

**PRÉSENTS** : M. Roger GABORIEAU, Mmes Laura BABU, Jeanine FOURNIER, Martine GRATTON, Sophie IDIER, Annie JOYAU, Dominique PASQUIER, Marie RABILLER, Alexandra SIRET et MM. Dominique LOISY, Dominique PERRAUDEAU.

**ABSENTS EXCUSÉS** : -

**ASSISTENT** : M. Philippe BOUDEAU (Directeur), Dominique CHUPIN (Médecin Coordonnateur).

**OBJET** : Budget Primitif 2026 (CCAS – M.57)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le budget prévisionnel de l'année 2026 afin de le transmettre aux autorités compétentes.

	Section de fonctionnement	Section d'investissements
Recettes	249 000,00 €	15 500,00 €
Dépenses	249 000,00 €	15 500,00 €

**Le Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2026
- D'autoriser le Président ou son représentant à réaliser des virements de crédits entre chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

**Le Président,  
Roger GABORIEAU**